

— CAP EMPLOI

4125

BÉNÉFICIAIRES PRIS
EN CHARGE EN 2015

En 2016, **4125** personnes ont bénéficié de l'offre de service de cap emploi (+3,5%)
Le service cap emploi a pris en charge pour un accompagnement **1572 nouvelles personnes en situation de handicap**, au 31 décembre 2016, **2530** personnes sont en accompagnement avec cap emploi dont **2076** au titre de la délégation de service de Pôle emploi.

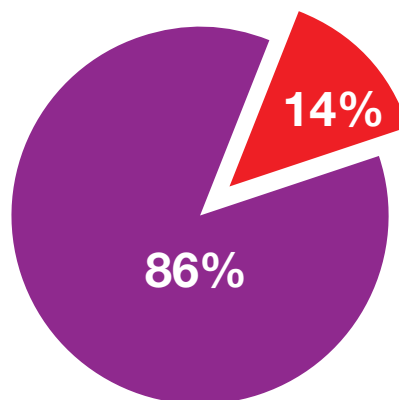
Nombre de services délivrés :

- Evaluation diagnostic : **1774**
- Définition et/ou validation du projet professionnel : **2223**
- Définition et mise en œuvre d'un projet de formation : **984**
- Appui à l'accès à l'emploi : **2137**
- Suivi du salarié en emploi : **68**

**Conseil
en évolution
professionnelle**

La mise en place du CEP
(Conseil en évolution professionnelle)
nous amène aujourd'hui à renforcer
notre partenariat territorial

- CEP dans le cadre d'un travail sur le projet : **611** personnes
- CEP dans le cadre de la mise en œuvre du projet : **102** personnes



- CPE travail sur le projet
- CPE mise en œuvre du projet

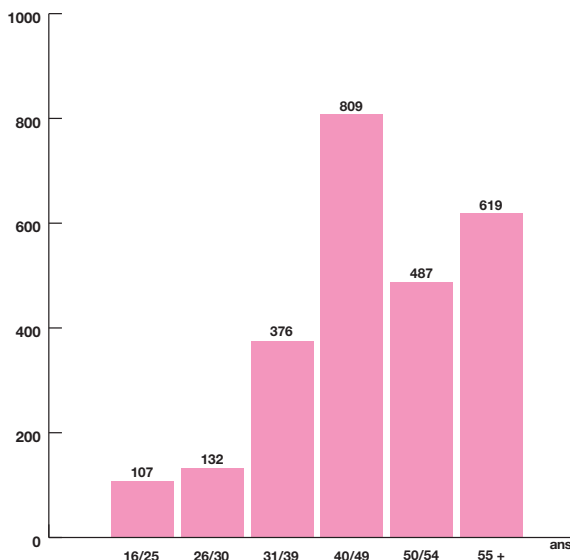


La typologie des publics
44% sont des hommes
56% sont des femmes

56%

Depuis **2010**, la part des femmes est plus importante que celle des hommes.
Cette proportion se retrouve au niveau régional et au niveau national.

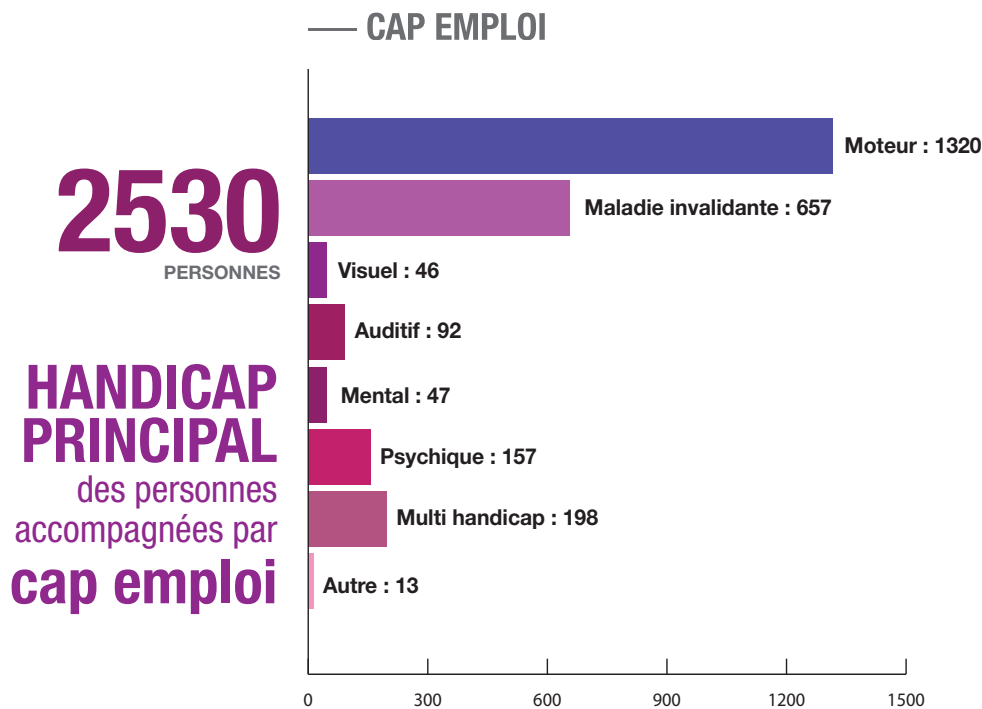
ÂGE MOYEN
des personnes
accompagnées par
cap emploi



45 ans

AGE MOYEN

4% du public
à moins de 26 ans,
et **44%** à plus de 50 ans
(stabilité avec 2015)

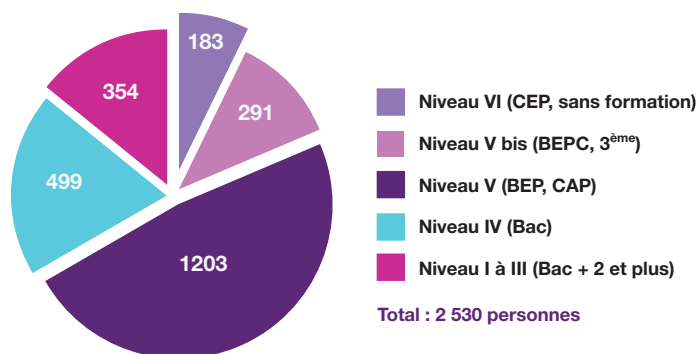


52%
des personnes ont un handicap moteur

Le handicap moteur reste prédominant, suivi par les maladies invalidantes pour **26%**.
A noter, également, le handicap psychique et la maladie mentale pour **8%**.

Le handicap visuel représente **2%**,
le sensoriel **3%**.

66%
DES PUBLICS REÇUS ONT UN NIVEAU DE FORMATION INFÉRIEUR AU BAC



35%
des personnes déclarent être **sans activité** depuis plus de 24 mois

Les orientations de Pôle emploi vers cap emploi se font pour **61% dans les 12 premiers mois d'inscription** et pour 25 % entre 12 et 24 mois.

1595 personnes en situation de handicap sont sorties du dispositif :

- 22% pour un emploi ou une création d'activité,
- 37% ont été réorientés vers Pôle emploi, saphir ou autre,
- 12% pour non-respect des engagements pris,
- 18% pour indisponibilité,
- 4% ne relevant plus de notre offre de service,
- 7% autre.

Les PARCOURS PROFESSIONNELS

— CAP EMPLOI

La personne accompagnée par cap emploi va pouvoir disposer de services adaptés et individualisés, en disposant d'un référent unique. Les étapes de parcours vont porter sur le diagnostic de situation, la construction du projet professionnel, la formation et la reprise d'emploi. La phase suivi du placement est aussi réalisée dans le cadre de la pérennisation de l'emploi ou de son adaptation.

Un ensemble de prestations individuelles en entretien ou collectives en atelier est proposée pour renforcer l'autonomie de la personne dans sa construction de projet ou dans le cadre de la compensation du handicap.

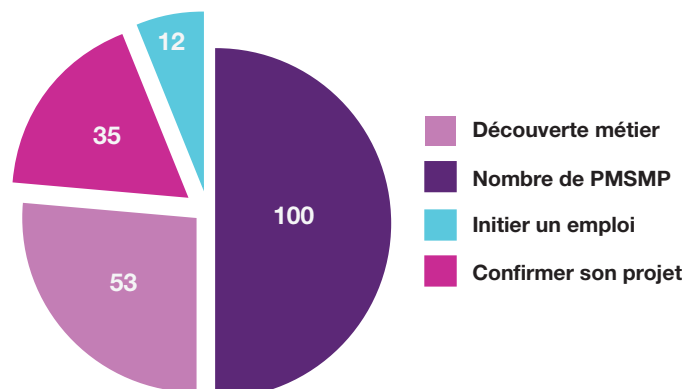
MOYENS MOBILISÉS

- 554 BILAN / EVALUATION dont :**
 - 102 PMSMP (Période de mise en situation en milieu professionnel)
 - 207 bilans médicaux (+ 39% en 2016)
- 208 PROJET PROFESSIONNEL OU DE FORMATION**
- 111 REMISE A NIVEAU / MOBILISATION (-21% par rapport à 2015)**
- 222 FORMATION DIPLOMANTE ou CERTIFIANTE (+22% par rapport à 2015)**
- 46 FORMATION QUALIFIANTE (+45% par rapport à 2015)**
- 447 PRESTATION EMPLOI (+45% par rapport à 2015)**
- 145 PRESTATION PONCTUELLE SPECIFIQUE dont**
51% concerne la déficience auditive et 43% la déficience psychique
- 148 EPAPE (aide financière pour l'accès à l'emploi) : +82%**
- 75 PRESTATION EN ENTREPRISE (Jobdating - 1jour1métier - coaching)**

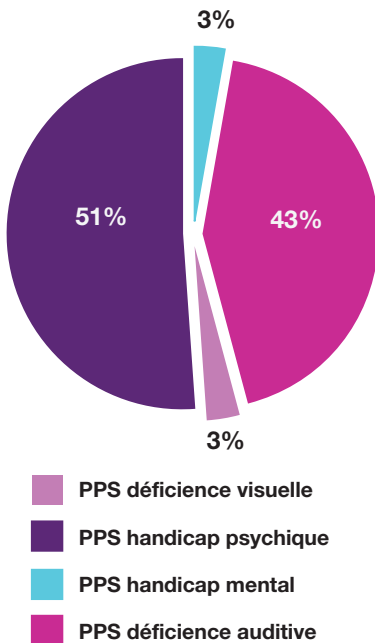
LES PRESTATIONS EMPLOI 447 prestations emploi en 2016

Atelier TRE	149
Entretien de proximité	61
Atelier CV	60
Autres	59
Prestation renforcée externe recherche d'emploi	42
Création d'entreprise	40
Atelier Conjoncturel	23
Atelier TRE TPM	18
Job rencontre SIA	13

La période de mise en situation professionnelle PMSMP constitue un dispositif important pour le travail sur le projet ou l'accès à l'emploi.



La période de mise en situation professionnelle



— UN PARTENARIAT RENFORCÉ

Les différentes étapes liées à l’insertion professionnelle nécessitent de mobiliser des partenaires spécialisés par déficience pour co-construire les projets “Prestations Ponctuelles Spécifiques”.

La sécurisation des parcours est aujourd’hui un enjeu majeur pour la personne, ce travail est mené dans un cadre partenarial sur l’ensemble du territoire avec les acteurs de l’insertion et de l’orientation professionnelle.

Il se traduit notamment par notre participation au Service Public de l’Emploi et de l’Orientation SPRO initié par la Région, et une collaboration étroite avec les services de Pôle emploi et de la MDPH.

La mise en place du CEP Conseil en évolution professionnelle nous amène aussi à renforcer notre partenariat au niveau territorial avec une participation active aux actions développées par les SPRO territoriaux.

Un partenariat indispensable aussi sur l’axe de la formation. Pour l’année 2016, le public a bénéficié du “plan 500 000” déployé par la Région et Pôle emploi. L’Agefiph est présent au travers des formations individuelles ou collectives.

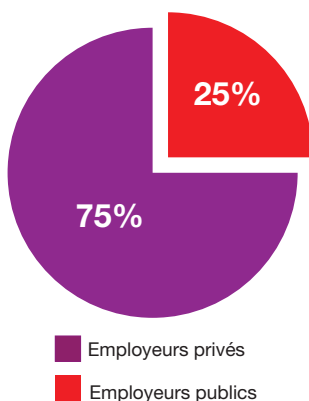
— L’ACCÈS À L’EMPLOI ET LA CRÉATION D’ACTIVITÉ

1532
ACCÈS À L’EMPLOI SUITE
À UN CONTRAT DE TRAVAIL
OU UNE CRÉATION D’ACTIVITÉ

+8%
PAR RAPPORT À 2015

41
CRÉATIONS D’ACTIVITÉ

1491
ENTRÉES EN EMPLOI EN 2016
+7,8% PAR RAPPORT À 2015



■ Réalisation des objectifs conventionnels (contrats supérieurs ou égal à 3 mois)

- Privé : Objectif **610** / **Réalisation 635** (+2% par rapport à 2015)
- Public : Objectif **140** / **Réalisation 215** (+14% par rapport à 2015)
- Alternance : Objectif **50** / **Réalisation 47** (-16% par rapport à 2015)

50% sont des emplois supérieurs ou égaux à 6 mois
43% relèvent du temps partiel
34% sont des contrats de travail aidés
253 missions intérimaires dont **92%** sont inférieures à 3 mois
17,5% des contrats ont été conclus dans la fonction publique

■ Caractéristiques du public ayant bénéficié d’un contrat de travail

- **56%** sont des femmes
- **32%** ont plus de 50 ans
- **48%** ont un niveau V et **38%** Bac et plus
- **31%** étaient en inactivité professionnelle depuis plus de 24 mois

L’ensemble de ces résultats résulte d’un maillage partenarial institutionnel et économique développé avec les employeurs privés et publics.

■ Le partenariat cap emploi - Pôle emploi

L’accord local de partenariat renforcé entre Pôle emploi et cap emploi s’inscrit dans une dynamique de complémentarité d’offre de service tant sur l’axe “personne” que sur l’axe “employeur”. En 2016, **Pôle emploi a orienté 1300 personnes vers le service de cap emploi**. Une collaboration réalisée sur des forums “emploi-métier” et des actions de recrutements collectifs. Nous avons également mixé nos publics sur des ateliers de techniques de recherche d’emploi et sur l’alternance. **Une dynamique traduit une collaboration de qualité.**